



## DE BAGNOLS

### Procès-verbal de la séance du conseil municipal

**12 novembre 2020**

Date de convocation et d'affichage : le 7 novembre 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Président : Jean-François FADY, maire

Secrétaire de séance élue : Audrey BARON-GUTTY

#### **Membres présents à la séance : 14**

Maire : Jean-François FADY

Adjointes et adjoints : Laurent GAY, Audrey BARON-GUTTY, Thierry TRONCY, Anne LEROUX

Conseillères municipales et conseillers municipaux : Bastien CARRON, Agnès FELLER, Marine FLORIMOND, Catherine FORTUNE, Julien GUTTY, Rodolphe LEBRAVE, Patrick LEGRAIN, Joëlle PERRELLE, Éloïse VILLEMAGNE-GUILLARD

#### **Membres absents excusés : 1**

Richard BÉGHIN a donné pouvoir à Bastien CARRON

L'an deux mil vingt, le douze novembre, à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de BAGNOLS, sous la Présidence de Monsieur Jean-François FADY, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15.

#### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Madame Audrey BARON-GUTTY est désignée secrétaire de séance

#### **ORDRE DU JOUR**

- Présentation des rapports annuels 2019 du Syndicat d'Assainissement du Val d'Azergues (SAVA) pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif
- Avenant au bail rural (bail à ferme) de Daniel CARRON et nouveau bail rural (bail à ferme) pour Bastien CARRON
- Mise en place de convention de maîtrise d'ouvrage entre le SAVA et la Commune de Bagnols pour travaux des Eaux Usées et Eaux Pluviales
- Décisions modificatives pour le budget
- Décisions prises par le maire par délégation y compris les déclarations d'intention d'aliéner (DIA)
- Création d'un poste d'adjoint administratif
- Information des commissions
- Informations diverses

**La proposition est adoptée.**

## **EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS**

### **Délibération N°20201101 du 12 novembre 2020**

**OBJET : Présentation des rapports annuels 2019 du Syndicat d'Assainissement du Val d'Azergues (SAVA) pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif**

Le maire expose aux membres du Conseil qu'en application de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, le Syndicat d'Assainissement du Val d'Azergues (SAVA), compétent en matière de gestion du service d'assainissement collectif et non collectif dans la commune, a établi les rapports annuels sur le prix et la qualité de ces services pour l'année 2019.

Ces rapports ont été présentés au conseil du SAVA le 29 septembre 2020, et conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995 articles 3 et 4 il est présenté à l'assemblée communale.

Le maire et les délégués au syndicat, Laurent GAY, Julien GUTTY (titulaires), Rodolphe LEBRAVE (suppléant), en ont commenté les indicateurs financiers et techniques.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DONNE ACTE** de la communication qui lui est faite des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif au titre de l'année 2020.

**Vote,**

**Unanimité,**

**La délibération est adoptée.**

### **Délibération N°20201102 du 12 novembre 2020**

**OBJET : Avenant au bail rural (bail à ferme) de Daniel CARRON et nouveau bail rural (bail à ferme) pour Bastien CARRON**

Bastien CARRON, conseiller municipal, ne prend pas part aux discussions ni au vote de cette délibération.

Monsieur le maire expose que deux parcelles de vignes, situées « Au Plan » (cadastrée C745) et « Aux Bruyères (cadastrée B1021) d'une part, et une parcelle de terre située « Au Plan » cadastrée (cadastrée C745) d'autre part, ont fait l'objet d'un bail à ferme entre la commune de Bagnols et Monsieur Daniel CARRON en date du 23 juin 2011. Ce bail avait été consenti à titre gracieux pour une durée de dix-huit ans et était assujéti à un arrachage et à replanter en vignes le foncier communal.

Par un courrier du 31 juillet 2020, M. Daniel CARRON a informé la mairie de son souhait de céder à son fils M. Bastien CARRON la parcelle de vignes cadastrée B1021.

Vu les articles L.411-35, L.411-37, L.411-38 et L.411-38 du Code rural, la cession du bail au profit du conjoint ou d'un descendant du preneur est autorisée.

Le maire prend acte de cette demande et propose d'établir un avenant au bail de M. Daniel CARRON et d'établir un nouveau bail pour M. Bastien CARRON qui concernera uniquement la parcelle B1021. La gratuité est maintenue pour la durée initialement prévue, à savoir jusqu'au 23 juin 2029.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- **APPROUVE** cette proposition ;
- **AUTORISE** le maire, à signer tous documents y afférent.

**Vote,**

**Une personne ne prend pas part au vote,**

**La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.**

**Délibération N°20201103 du 12 novembre 2020**

**OBJET : Mise en place de la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre le SAVA et la Commune de Bagnols pour travaux des Eaux Usées et Eaux Pluviales – Transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire**

Monsieur le maire explique que le SAVA envisage, pour améliorer le fonctionnement de son système d'assainissement, la mise en séparatif du réseau d'assainissement unitaire existant rue de la Pompe et une partie du Bourg sur la commune de BAGNOLS, avec création d'un réseau d'eaux usées neuf, création et reprise de certains branchements eaux usées et eaux pluviales, travaux de réhabilitation du réseau unitaire.

Le réseau d'assainissement unitaire existant devient réseau d'eaux pluviales. La commune de BAGNOLS, afin d'améliorer le réseau des eaux pluviales, prévoit de remplacer les tronçons en mauvais état ainsi que la reprise et la création de certains branchements eaux pluviales.

Compte-tenu de la proximité des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur le secteur concerné, de la complémentarité des ouvrages du fait de la nature même du réseau unitaire dans lequel transitent à la fois les eaux pluviales (compétence commune de BAGNOLS) et les eaux usées (compétence SAVA), la commune de BAGNOLS et le SAVA se sont accordés sur le bien-fondé de réaliser l'ensemble de ces travaux simultanément par une opération unique. Par ailleurs, la Commune de Bagnols s'engage à aider le SAVA en participant aux travaux d'amélioration des eaux pluviales.

Le montant total de l'opération de travaux d'eaux usées et des eaux pluviales y compris les essais préalables à la réception incombant au SAVA, est estimé à 230 000 euros H.T.

La part des travaux incombant à la Commune de Bagnols s'inscrit dans une enveloppe prévisionnelle de 115 000 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE le montant de l'enveloppe de travaux estimé à :
  - SAVA 115 000 euros H.T., pour les travaux incombant au SAVA ;
  - Commune de Bagnols : 115 000 euros H.T., pour les travaux incombant à la Commune ;
- APPROUVE la signature d'une convention prévoyant le transfert temporaire à titre gracieux de maîtrise d'ouvrage entre le SAVA et la Commune de Bagnols, dans le cadre des travaux de mise en séparatif des réseaux EP et EU;
- PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;
- AUTORISE le maire, à signer toutes conventions ainsi que tous documents y afférent.

**Vote,**

**Unanimité,**

**La délibération est adoptée.**

**Délibération N°20201104 du 12 novembre 2020**

**OBJET : Budget général - Décision modificative**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2020 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 novembre 2020

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
60631 Charges à caractère général	+ 60 000 €	1641 Emprunts et dettes assimilées	+ 25 000 €
6411 Charges de personnel et frais assimilés	+ 20 000 €	2183 Immobilisations corporelles	+ 29 000 €
		2313 Immobilisations en cours	+ 34 000 €
		23/342 Accessibilité 2020	- 25 000 €
		23/343 Bâtiments 2020	- 35 000 €
		23/345 Matériel 2020	- 28 000 €
<b>Total</b>	<b>80 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>0 €</b>

Recettes		Recettes	
74127 Dotation nationale de péréquation	- 44 000 €		
752 Autres produits de gestion courante	- 10 000 €		
70323 Produits des services	- 5 000 €		
70688 Autres prestations de services	- 9 000 €		
70846 GFP de rattachement	- 12 000 €		
<b>Total</b>	<b>80 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>0 €</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ADOPTE la proposition des décisions modificatives au budget primitif 2020

**Vote,**

**Unanimité,**

**La délibération est adoptée.**

**Délibération N° 20201105 du 12 novembre 2020**

**OBJET : Création d'emploi permanent**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois.

L'autorité territoriale propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'Adjoint administratif ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Cet emploi est créé à temps non complet à raison de 21/35ème heures à compter du 1er décembre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- Article 1 : À compter du 1er décembre 2020 il est décidé de créer un emploi d'adjoint administratif dans les conditions exposées ci-dessus.
- Article 2 : Il est décidé d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Vote,**

**Unanimité,**

**La délibération est adoptée.**

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION**

- Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) :

Le maire demande un avis simple au conseil municipal concernant :

- o Vente MARTIN/MAAMIR parcelle A325

- Vente MARTIN/GUTTY parcelle A328

Après avis du conseil municipal, le maire décide de ne pas préempter ces deux parcelles.

- La ligne de trésorerie auprès du CM-CIC d'un montant 120 000 Euros est remboursée.

## **INFORMATION DES COMMISSIONS**

### **FINANCES**

- Devis pour achat d'un 3<sup>ème</sup> ordinateur destiné à l'accueil mairie,
- Projet d'un serveur de fichiers partagés pour la mairie,
- Après le 11 décembre 2020, il n'est plus possible de passer des commandes sur 2020,
- Budget : il est demandé aux adjoints de proposer en janvier 2021 des propositions budgétées pour les commissions dont ils ont la charge en indiquant des priorités.

–

### **PERSONNEL COMMUNAL**

- Les avancements d'échelons et les reclassements des agents ont été régularisés. La rédaction des arrêtés est en cours pour régler les périodes concernées au plus vite.
- La commission municipale va être restructurée afin de mener à bien des projets comme la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) qui aurait dû remplacer depuis 2016 l'ancien régime de primes et indemnités.

### **FLEURISSEMENT**

La commission remercie le GAEC Saint-Aygues Horticulture pour le don de chrysanthèmes pour le fleurissement. Des sapins vont être achetés pour décorer l'école.

### **AFFAIRES AGRICOLES**

L'achat de greffes est prévu pour des parcelles de vignes communales.

### **ENTRETIEN ET VOIRIE**

Le tracteur a subi de grosses réparations, la facture va être conséquente. Divers travaux d'entretien des bâtiments sont en cours. Les barrières de l'école ont été repeintes.

### **TOURISME**

Le sapin de Noël va être installé sur la place et Thierry TRONCY se charge de passer la convention avec la commune de Chessy pour la pose des décorations sur les luminaires.

### **AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ET BÂTIMENTS**

La commission a mis des priorités sur les projets envisagés. La liste en a été communiquée par e-mail à l'ensemble du conseil. La commission avancera sur les projets jugés prioritaires. Un groupe de travail de réorganisation de la mairie, de la poste et des services publics a été créé pour déterminer les besoins. Il est ouvert aux agents, aux membres du conseil et aussi aux administrés dans un second temps. Le but est d'élaborer un cahier des charges.

Thierry donne l'info de la mise en place d'une marketplace « En bas de ma rue » par la CCI Beaujolais et propose d'accompagner si besoin.

### **PROJET « AMÉNAGEMENT DU CIMETIERE »**

La commission a déposé un dossier et obtenu une subvention départementale de 9060 euros pour l'aménagement du cimetière (budget total envisagé : 18120 euros). Il devrait être réalisé et comprend : construction d'un 2<sup>ème</sup> columbarium, mise aux normes du jardin du souvenir, végétalisation de l'espace souvenir, facilitation des déplacements des personnes à mobilité réduite avec l'ouverture d'un passage entre les 2 cimetières en bas, point d'eau central.

En parallèle, un travail de formalisation de la gestion du cimetière est en cours avec la mise à jour du registre des inhumations et la mise à plat du plan des concessions. Toutes les données seront compilées dans le logiciel GRC Berger-Levrault.

## **COMMUNICATION**

Le bulletin municipal 2021 est en cours d'élaboration avec une sortie prévue en janvier. Les pistes créatives pour la couverture et les pages intérieures ont été soumises au comité de lecture qui comprend des membres du conseil et des habitants.

Le blason et le nom de la commune vont être apposés sur le camion communal pour faciliter son identification.

L'AMF (Association des maires de France) en lien avec l'AMF69 et Mairie 2000, propose des formations gratuites à l'ensemble des élus municipaux en visioconférence. Chaque élu dispose du lien pour y assister et les séances sont ensuite disponibles en replay sur des thèmes comme les fondamentaux de l'élaboration du budget ou le fonctionnement du conseil municipal.

## **CULTURE ET PATRIMOINE**

Attache est prise auprès des archives départementales pour dépôt prochain des archives anciennes.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

Le conseil d'école a été reporté au 17 novembre et se tiendra dans la salle des Deux Joseph et en effectif réduit au strict minimum.

2 stagiaires sont accueillies actuellement avec convention mairie et tutorat des enseignants. Pour limiter les brassages, ont été mises en place 3 salles pour la cantine depuis le confinement fin octobre. Le repas de Noël sera cette année réservé aux enfants et au personnel enseignant.

Les problèmes de facturation et inscription au périscolaire avec le logiciel Berger-Levrault sont presque tous résolus. La commission met en place une procédure de recouvrement des impayés.

Des réflexions sont en cours sur l'organisation de la cantine et l'amélioration du service pour les années à venir.

## **ACTION SOCIALE**

Le repas des aînés intercommunal en janvier 2021 ne sera pas organisé du fait des risques sanitaires. Une remise de colis de fin d'année est organisée. 6 prestataires ont été interrogés et 1 a été retenu « Nos cousins - Conserverie gourmande » à Chazay. Bagnols a 131 personnes de +70 ans, 38 personnes seules et 24 couples ont souhaité recevoir le colis, soit 86 personnes. Les modalités de distribution sont en cours de finalisation (a priori : créneau de passage de livraison à domicile 1<sup>ère</sup> – 2<sup>ème</sup> semaine de décembre).

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- La question des dépôts sauvages sur un terrain privé est soulevée. Chacun est tenu de remiser ses déchets en fonction de leurs caractéristiques. Il est rappelé que lorsqu'il y a dépôt sauvage de déchets sur une parcelle privée, le Maire peut faire usage de ses pouvoirs de police spéciale en la matière (mise en demeure de procéder à l'enlèvement de ceux-ci).
- Il est rappelé qu'à la fin de travaux, il est obligatoire de faire une déclaration d'achèvement et de conformité de travaux à l'aide du formulaire Cerfa N°13408-05. Cette déclaration est à déposer en mairie et une visite de conformité peut ensuite être réalisée par la mairie pour s'assurer de la conformité entre les travaux réalisés et la déclaration initiale.

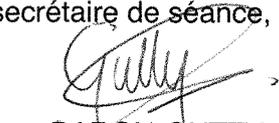
Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 novembre 2020

- Des brassards de visibilité sont disponibles en mairie à destination des jeunes prenant le car. Les demandes sont à faire auprès du secrétariat et ils seront déposés directement en boîte aux lettres.
- Des masques lavables et réutilisables sont disponibles en mairie. Tout habitant peut en demander auprès du secrétariat, les masques seront ensuite déposés en boîte aux lettres.
- La cérémonie du 11 novembre 2020 a été célébrée au plus strict minimum par le maire et les adjoint·e·s avec solennité.

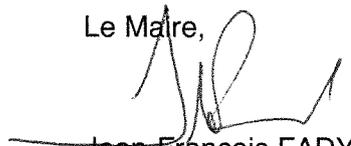
Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 3 décembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance,

  
Audrey BARON-GUTTY

Le Maire,

  
Jean-François FADY

